

Date de convocation :
10 novembre 2022

Séance du 18 novembre 2022

Président : M. Xavier ODO

Secrétaire(s) : Mme Victoria MARI.

Date d'affichage :
10 novembre 2022

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 20

Présents : Mmes – MM. :

Xavier ODO, Isabelle GAUTELIER, Guillaume MOULIN, Najoua AYACHE, Florian RAPP, Victoria MARI, Frédéric SERRA, Marie-Claude MASSON, Djamel MESAI-MOHAMMED, Nathalie COURREGES, Hervé NOUZET, Amar MANSOURI, Olivier CAPELLA, Maxime MONTET, Aurélie FRONTERA, Théo VIGNON, Roland DÉCOMBE, Pia BOIZET, Jérôme BUB, Monji OUERTANI

Ont donné procuration : Mmes – MM. :

Irène DARRE à Isabelle GAUTELIER, Christophe CABROL à Hervé NOUZET, Maria MARTINEZ à Marie-Claude MASSON, Charlotte MARLIAC à Olivier CAPELLA, Delphine FAURAND à Najoua AYACHE, Chloé OLLAGNIER à Florian RAPP, Florian CAMEL à Guillaume MOULIN, Daniela SEIGNEZ à Jérôme BUB, Arnaud DEROUBAIX à Frédéric SERRA

ANNÉE 2022 - COS - ARBRE DE NOËL - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Par délibération n°22_039 du 8 avril 2022, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 30 000 euros au Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel de la Ville de Grigny au titre de l'année 2022 et a approuvé la convention d'objectifs et de moyens afférente.

Il avait été précisé dans l'article 3 de cette convention que le COS pourrait solliciter une subvention complémentaire pour des projets précis, sur présentation de justificatifs.

Un dossier de demande de subvention complémentaire a ainsi été adressé à la direction générale des services le 11 octobre 2022.

Cette demande concerne le financement de l'arbre de Noël pour les agents membres du COS. Sont notamment joints les devis relatifs à cette future journée, et un état des dépenses réalisées par le COS au cours de l'année 2022.

Considérant l'intérêt de cette manifestation, et à la suite de l'analyse du dossier, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 7 685,10 €

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 7 685,10 € au Comité des Œuvres Sociales de Grigny pour le financement de l'arbre de Noël des agents membres du COS ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65, nature 6574.

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 29 voix pour.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Xavier ODO

La secrétaire
Victoria MARI